



GO

Le Monde.fr

avec  PARSHIP.fr

## Le tourisme en Antarctique plus strictement encadré

LE MONDE | 21.04.09 | 14h59 • Mis à jour le 21.04.09 | 14h59

**C'**est un premier pas vers un durcissement de la réglementation du tourisme en Antarctique. Vendredi 17 avril, après onze jours de discussions, les vingt-huit pays membres du traité de l'Antarctique, réunis à l'occasion de leur assemblée annuelle à Baltimore (Maryland), ont décidé que les bateaux transportant plus de 500 passagers ne pourraient plus y accoster, et que le nombre de touristes présents sur un site ne pourrait excéder 100 personnes.

Les Etats-Unis sont à l'origine de cette proposition. La secrétaire d'Etat américaine, Hillary Clinton, avait, dès l'ouverture de la conférence, qui marquait aussi le 50<sup>e</sup> anniversaire du traité, fait part de son inquiétude quant *"à la conformité des bateaux qui empruntent ces routes du Sud et à la sécurité des touristes"*.

*"Nous n'avons plus de temps à perdre, il faut davantage de coopération internationale pour éviter une plus grande dégradation de l'environnement"*, a-t-elle déclaré après avoir rappelé l'effondrement, quelques jours auparavant, du "pont" de glace reliant la plaque Wilkins à l'Antarctique.

Le tourisme sur le continent blanc est un sujet de préoccupation depuis plusieurs années. Le nombre de voyageurs est passé de 6 700 en 1992 à 46 000 en 2008, selon l'Association internationale des tour-opérateurs de l'Antarctique. Et de récents naufrages ont failli déboucher sur de véritables catastrophes humaines et écologiques. En novembre 2007, le *M/V Explorer*, avec 154 passagers à son bord et battant pavillon libérien, a percuté un iceberg. Tous ont été sauvés, mais l'épave gît désormais par 1 300 m de profondeur. Ses cuves contenaient près de 200 m<sup>3</sup> de carburant.

Aujourd'hui, chaque pays membre du traité est tenu d'assurer une surveillance depuis ses bases, ainsi que les secours en cas d'accident. Il existe par ailleurs cinq centres de sauvetage, situés en Afrique du Sud, en Argentine, en Australie, au Chili et en Nouvelle-Zélande. Mais alors que le dispositif de sauvetage en mer paraît relativement bien organisé, par un ensemble d'accords internationaux, rien n'est réellement prévu pour faire face à une catastrophe écologique de grande ampleur.

### RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

La circulation en Antarctique est, quelle qu'en soit la motivation, soumise à autorisation. De plus, en vertu des accords de Madrid, qui ont donné, en 1991, un statut de réserve naturelle à l'Antarctique, toute activité doit y faire l'objet d'une évaluation d'impact environnemental. Mais le contrôle de ce vaste continent de 14 millions de km<sup>2</sup> est loin d'être partout assuré. La Russie, qui, pendant des années, n'a pas eu les moyens d'occuper ses stations, a ainsi rapporté à plusieurs reprises la violation de celles-ci.

Le débat sur la réglementation de l'accès aux terres australes prend d'autant plus d'importance que les dernières études scientifiques ont révélé que le réchauffement climatique agit sur les glaciers à une vitesse beaucoup plus rapide qu'on ne l'avait imaginé jusqu'à présent. Face à ce phénomène, jusqu'où faut-il aller dans la protection des écosystèmes fragiles ?

Certains écologistes prônent une interdiction de toute activité touristique. Il est peu probable que les signataires du traité de l'Antarctique choisissent cette option. Pour certains, comme l'Argentine et le Chili, l'exploration du pôle Sud représente une activité lucrative qu'ils ne sont pas prêts à abandonner.

### Laurence Caramel

Article paru dans l'édition du 22.04.09

## Le Monde.fr

» A la une » Archives » Examens » Météo » Emploi » Newsletters » Talents.fr  
» Le Desk » Forums » Culture » Carnet » Voyages » RSS » Sites du  
» Opinions » Blogs » Economie » Immobilier » Programme » Le Post.fr groupe

## Le Monde

» Abonnez-vous  
au *Monde* à -60%  
» Déjà abonné au  
journal



Abonnez-vous au Monde.fr - 6€ visitez Le Monde.fr

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui